

# Centre de loisirs

## Règlement concernant les inscriptions

**La ville de Quimper met à votre disposition cinq centres de loisirs municipaux pour accueillir vos enfants les mercredis en période scolaire et pendant les vacances.**

À partir de 2 ans (pour les enfants scolarisés) et jusqu'à 12 ans sur six sites :

- **Centre de Loisirs Edmond Michelet** - 15, place Victor Shœlcher (papillons : 02 98 90 35 12, hérissons : 02 98 53 25 13)
- **Centre de Creac'h Gwen** - 34, rue du Président Sadate (02 98 90 57 97)
- **Centre de Kerogan** - 10, rue de Kérogan (02 98 52 27 53)
- **Centre de Kerjestin** - chemin de la Cascade (02 98 53 43 11)
- **Centre de la Cascade** - 4 et 6 rue de Kerjestin (maternelle : 02 98 64 83 29 primaire : 02 98 64 83 32)

Les structures listées ci-dessus peuvent être transférées dans d'autres sites; l'information vous sera alors précisée sur le récépissé d'inscription.

---

## Vacances scolaires

---

### A - Inscriptions

**Une inscription est nécessaire pour chaque période de vacances.**

L'imprimé d'inscription devra être **retourné avant la date limite à l'accueil central de la mairie.**

Observations :

- Les enfants ayant fréquenté le centre depuis le début de l'année scolaire seront inscrits dès retour du document d'inscription.
- Les nouveaux enfants seront mis sur une **liste d'attente** jusqu'à la date limite d'inscription.
- À la clôture des inscriptions, les nouveaux enfants mis sur la liste d'attente seront inscrits dans les centres de loisirs en fonction des places disponibles.

### B - Facturation

Une facturation **sera établie mensuellement en fonction de l'inscription.**

Après réception du récépissé, les journées ou demi-journées d'absence de l'enfant pendant les vacances seront facturées sauf en cas de maladie de l'enfant ou des parents (**justifiées par un certificat médical**).

**En cas d'horaires variables, merci de fournir un courrier de l'employeur.**



**Pour les vacances de Toussaint 2019**  
à faire parvenir à l'accueil central de la mairie pour le  
**mercredi 02 octobre dernier délai.**

J'inscris au centre de loisirs municipal mon (mes) enfant(s)  
dont ie (les) nom(s) sui(vent), pour tous les jours indiqués ci-dessous, en notant:

- « **J** » pour la journée complète
- « **M** » pour le matin
- « **A** » pour l'après-midi
- « **D** » pour la journée complète sans repas

réservé au service	
reçu le .....	saisi

<b>Responsable des enfants</b>	
nom .....	prénom .....
adresse .....	
code postal .....	ville .....

Nom et prénom	École	Classe	Date de naissance	Octobre 2019															
				LUN 21	MAR 22	MER 23	JEU 24	VEN 25	LUN 28	MAR 29	MER 30	JEU 31	VEN 01						
1																			
2																			
3																			

 **Toute modification est à justifier par un certificat médical ou par un courrier de l'employeur**

Document de liaison à compléter obligatoirement pour une première inscription	
<b>Pièces à fournir (originaux sur place ou photocopies si envoi par courrier)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un justificatif de domicile</li> <li>• un justificatif médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques, motrices, nautiques et aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• livret de famille* (page du couple et de l'enfant concerné)</li> </ul>
* dans le cas où une décision de justice est intervenue, fournir la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant.	

à Quimper, le .....

signature, .....

